

# rapport d'activité 2008



<u>Directeur de publication:</u>
Christian RAYOT
Président de la Communauté de
Communes du Sud Territoire

#### Préambule:

#### Article L5211-39 du 13 juillet 1999 du Code général des collectivités territoriales:

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »... « Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »



#### •Le mot du Président

L'année 2008 a connu le renouvellement de notre conseil communautaire. Ce rapport d'activité est l'occasion, pour les nouveaux représentants de la Communauté de Communes du Sud Territoire comme pour les anciens, de rappeler l'étendue de nos champs d'actions et les réalisations de cette année 2008. Vous constaterez alors que le renouvellement des élus n'a pas été un frein à la poursuite de nos actions mais bien au contraire une exigence supplémentaire pour faire mieux et plus vite.

En effet, l'urgence est bien là. Dans cette jeune communauté de communes, les besoins sont nombreux. De plus, la crise nous a, entre temps, rattrapés pour rendre notre responsabilité envers l'économie encore plus patente. A l'instar de ce qui a déjà été entrepris, nous devons agir sans plus attendre:

pour maintenir nos entreprises sur notre territoire et ainsi apporter du travail à nos habitants; pour trouver de nouveaux équilibres devant la nécessaire mutation de notre économie locale;

pour la qualité de vie de nos concitoyens en travaillant sur un habitat plus adapté, écoresponsable et plus attractif;

pour une communauté de communes anticipant les grands enjeux à venir au plus près des communes.

Vous l'aurez compris, je suis convaincu que c'est dans l'action que nous saurons mobiliser nos partenaires pour nous soutenir et ainsi, ensemble, nous relever de nos difficultés.

Face à cela, nous avons les qualités d'un Sud Territoire à l'environnement encore préservé, une force économique que beaucoup nous envient malgré tout, un savoir faire industriel et humain indéniable, une desserte routière et ferroviaire en pleine mutation et des potentiels évidents. Je sais en outre pouvoir compter sur un conseil communautaire et un exécutif au travail, motivé et solidaire. L'avenir est là, la volonté aussi, restons optimiste parce que le doute est l'ennemi des grandes entreprises

Bien à vous, Cordialement

Christian Rayot

Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire

# L'environnement général dans la Communauté de Communes du Sud Territoire

#### 1.A.) RAPPEL DU PÉRIMÈTRE

La Communauté de Communes est composée de 18 communes:

COMMUNAUTE DE	
COMMUNES DU SUD	Population
TERRITOIRE	totale
BEAUCOURT	5 139
CHAVANATTE	152
CHAVANNES LES G	314
COURCELLES	121
COURTELEVANT	378
CROIX	170
DELLE	6 252
FAVEROIS	496
FECHE L'EGLISE	788
FLORIMONT	420
GRANDVILLARS	3 164
LEBETAIN LEBULY NELLE	456
LEPUIX NEUF	256
MONTBOUTON	437
RECHESY ST DIZIED LIEVEOUE	798
ST DIZIER L'EVEQUE	397 426
SUARCE VILLARS LE SEC	132
TOTAL	20 296
Beaucourt	Feche l'Eglise
Montbouton	Saint Dizie l'Evêque

# <u>1.B.) RAPPEL DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</u>

Compétences obligatoires

Compétences facultatives

Compétences nouvelles et services aux communes

Elimination des déchets ménagers

Aménagement de l'espace communautaire: ZACs, gens du voyage Logement social: OPAH

Voirie communautaire

Tourisme:

Promotion et création de circuits

Développement économique Incendie et secours

Prévention de la délinquance Eau potable

Dont le contrat

de rivière

de l'Allaine

Réseaux et Télécommunication: Haut-débit, GSM

Service aux communes: Facturation de la taxe d'assainissement collectif Service aux communes: Assistance à maîtrise d'ouvrage dans les schémas directeurs d'assainissement

#### 1.C.) L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE ET L'EXÉCUTIF

Les membres titulaires au 31 décembre 2008 Josette BESSE **BEAUCOURT** Claude GIRARD **BEAUCOURT** M Jean-Claude JACOB **BEAUCOURT** Bernard LIAIS M BEAUCOURT M. le Maire Cédric PERRIN **BEAUCOURT** Jean-Claude TOURNIER **BEAUCOURT** M Mme le Maire Monique DINET **CHAVANATTE** M le Maire Gérard FESSELET CHAVANNES LES GRANDS M. le Maire Marcel BRUNGARD COURCELLES Bernard LAVAL **COURTELEVANT** Mme le Maire Sylvie MANZONI **CROX** Daniel BOUR DELLE M. André HELLE DELLE M. M. Daniel KUNTZ DELLE M. Robert NATALE **DELLE** M. le Maire Pierre OSER DELLE Françoise PELCAT Mme DELLE M Elghazi ZOUNDARI **DELLE** M. le Maire Bernard TENAILLON **FAVEROIS** M le Maire Thierry MARCJAN FECHE L'EGLISE Mme le Maire Arlette ECABERT FLORIMONT M Jean LOCATELLI **GRANDVILLARS** Mme Evelyne MANTEY **GRANDVILLARS** M. Jean-Marc PELLETIER **GRANDVILLARS** M. le Maire Christian RAYOT **GRANDVILLARS** M. le Maire Jean-Jacques DUPREZ **LEBETAIN** Jacques BOUQUENEUR LEPUIX NEUF

Les conseils communautaires sont annoncés par voix de presse et publics.

Xavier DOMON

**Hubert ECOFFEY** 

Denis BANDELIER

André THEVENOT

Laurent BROCHET

Les réunions du conseil communautaire:

le 29 janvier 2008 le 27 février 2008 le 2 avril 2008 le 11 avril 2008 le 23 juin 2008 le 11 juillet 2008 le 10 octobre 2008 le 31 octobre 2008 le 12 décembre 2008

Conformément à la loi sur l'information des élus concernant les EPCI de plus de 3500 habitants, un rapport préparatoire, synthétisant les différents points à l'ordre du jour est adressé avec la convocation à l'occasion de chacun de ces conseils. Un procès verbal du conseil précédent est joint pour les conseillers titulaires et leur suppléant. Sur demande écrite, ces documents sont communicables à tout élu membre du conseil communautaire.

Un recueil des actes est proposé semestriellement à chaque commune membre qui, sur demande, peut en obtenir une copie. Ces mêmes actes administratifs sont consultables librement par toute personne en faisant la demande sur rendez-vous.



M. le Maire

M. le Maire

M. le Maire

M. le Maire

M

Pierre OSER

1er Vice Président
Affaires générales,
développement des
compétences
Maire de Delle
Conseiller Général



Thierry MARCJAN
3<sup>ième</sup> Vice Président
Eau potable
Maire de Fêche l'Eglise



MONTBOUTON

VILLARS LE SEC

ST DIZIER L'EVEQUE

RECHESY

**SUARCE** 

Le Président
Christian RAYOT
Maire de Grandvillars
Conseiller Général

**Hubert ECOFFEY** 

4ième Vice Président

Gens du voyage - voirie

Maire de Réchésy



Jean-Claude TOURNIER
2ieme Vice Président
Prévention délinquance
Assainissement non collectif
Beaucourt



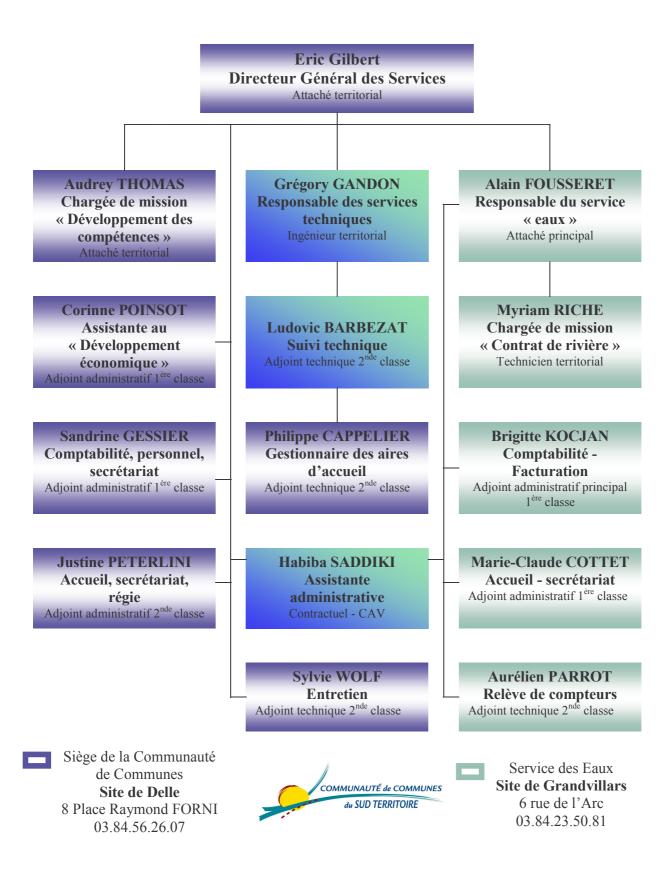
Denis BANDELIER 6<sup>ième</sup> Vice Président Finances - Personnel Maire de St Dizier l'Evêque



Monique DINET
7<sup>ième</sup> Vice Présidente
Ordures ménagères
Maire de Chavanatte

#### 1.D.) LE TABLEAU DU PERSONNEL

#### ORGANIGRAMME DES SERVICES



#### 1.E.) NOTRE COMMUNICATION:

## 1.E.1.) Journal intercommunal : Le nouvel « Écho du Sud Territoire »

Lors du conseil communautaire du 11 avril 2008, une nouvelle commission « communication » a été mise en place. Lors de la réunion de cette commission le 10 juillet 2008, il a été décidé de poursuivre la réalisation et l'édition de l'écho du Sud Territoire mais de revoir la conception graphique du journal afin de le rendre plus attractif.

L'objectif reste bien entendu la diffusion de l'information auprès des habitants de la communauté de communes sur les actions que nous menons, les travaux en cours de réalisation, les projets futurs avec une double

page spécialement réservée à la description d'une compétence à chaque numéro.

Ainsi en 2008, la compétence «accueil des gens du voyage» et la future compétence « Assainissement non collectif » ont été traitées. Chaque journal comprend enfin la présentation d'une commune membre de la Communauté de Communes et de son sentier « découverte ».





# L'exercice de nos compétences en 2008

#### 2.A.) LA VOIRIE INTERCOMMUNALE

Dans le cadre de notre compétence voirie d'intérêt communautaire, nous gérons et entretenons les deux routes dont nous avons la charge : la liaison Réchésy – Courcelles et St Dizier l'Évêque – Montbouton

#### 2.A.1.) Viabilité hivernale

L'hiver 2007 - 2008 particulièrement clément a engendré de faibles dépenses pour le salage et le déneigement des deux voiries intercommunales. Le coût de la viabilité hivernale s'élève ainsi à 1695,66 € pour 2008.

#### 2.A.2) Entretien

Des travaux d'entretien courant ont été nécessaires pour reboucher des nids de poules sur la liaison intercommunale entre Réchésy et Courcelles. Ces travaux de réparation de chaussées « au point à temps » qui consistent à répandre une émulsion de bitume et des gravillons ont été réalisés par l'entreprise COLAS. La dépense s'établit à hauteur de 5387,98 €.

#### 2.A.3) Entretien des abords

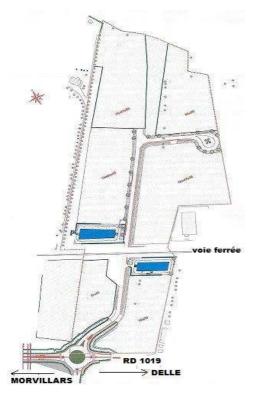
L'entretien des abords de chaussées prend la forme d'un fauchage à l'aide d'une épareuse et le curage des fossés en pied de voirie. L'entreprise SCHERRER a ainsi réalisé le fauchage sur la liaison Réchésy - Courcelles et l'entreprise COLIN a procédé à des modifications de fossés et au curage de l'existant. Le montant total des travaux est de 1 544,57 €.



#### 2.B.) LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIOUE

#### 2.B.1) Les futures zones d'activités :

#### • LA ZAC DES GRANDS SILLONS à GRANDVILLARS



D'une superficie de 8 ha 31 a dont 6 ha commercialisables.



La phase d'acquisition des terrains s'est poursuivie tout au long de cette année.

La déclaration d'utilité publique a été prononcée par arrêté préfectoral le 19 mars 2008.

Une enquête parcellaire s'est déroulée du 15 septembre au 03 octobre 2008 et les conclusions du Commissaire Enquêteur rendues en décembre 2008.

Toutes les acquisitions par voie amiable ont été réalisées et une procédure d'expropriation en collaboration avec Maître GEHANT est engagée, à l'encontre des autres propriétaires sur site.

#### Les marchés concernant les travaux ont été passés en octobre 2008.

Les entreprises retenues pour la réalisation de la ZAC sont les entreprises **COLAS** pour le lot n° 1 (Terrassements / Voirie / Réseaux EU, EP et AEP) avec un montant de 919 431,28 € et **HUBER** pour le lot n° 2 (réseaux secs HTA, BT, Télécom, gaz et éclairage public) avec un montant de 171 421,70 €.

Le montant total du projet d'aménagement s'élève à 2 073 000 €. Il est financé par la CCST avec le concours de l'Etat, de la Région et du Département.

#### • LA ZAC DES CHAUFFOURS à DELLE

D'une superficie de 15 ha dont 11 commercialisables.



La clôture des opérations de remembrement sur Delle a eu lieu cette année et la CCST est en possession du procès verbal de remembrement (titre de propriété) sur la ZAC des Chauffours depuis novembre 2008.

Des démarches ont été entreprises auprès de la ville de Delle pour l'acquisition de trois parcelles supplémentaires nécessaires à la réalisation du tourne à Gauche.

#### Les marchés concernant les travaux ont été passés en octobre 2008.

Les entreprises retenues pour la réalisation de la ZAC sont les entreprises **COLAS** pour le lot n° 1 (Terrassements / Voirie / Réseaux EU, EP et AEP) avec un montant de 1 184 162,49 € et **HUBER** pour le lot n° 2 (réseaux secs HTA, BT, Télécom, gaz et éclairage public) avec un montant de 280 962,80 €.

#### Le montant total du projet d'aménagement s'élève à 2 731 000 €.

Diverses subventions ont été sollicitées auprès de l'État, le Conseil Régional de Franche-Comté, et

le Conseil Général du Territoire de Belfort. L'ensemble des subventions s'élèvent à 706 104 € pour les Chauffours. En avril 2008, 75 000 € ont été octroyés pour l'aménagement du giratoire de la ZAC des Grands Sillons au titre de la dotation globale d'équipement ce qui porte l'ensemble des subventions à 418 226 € euros pour les Grands-Sillons. D'autre part, une demande de subvention au titre du FNADT a été effectuée en Novembre 2008 pour les deux ZACs.

#### 2.B.2) Suivi de projets d'entreprises :

Des réunions ont été organisées avec les partenaires du développement économique (ADEBT, AUTB, SODEB, SEMPAT) par et dans les locaux de l'ADEBT afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

La Communauté de Communes du Sud Territoire a participé à 4 réunions en 2008.

Elle a accompagné dans leur projet, tout au long de cette année, les entreprises suivantes :

- FFF (Mr BAILLY): Fabrication de volets roulants à Beaucourt dans leur projet de construction sur le Technoparc (cession future de 1,4 ha sur cette zone).
- BC express (Mr LAQUET) : Transport de petits colis dans la cession d'une parcelle de terrain sur la ZAC des Grands-Sillons à Grandvillars. Le projet a évolué en cours d'année et il porte fin 2008 sur l'acquisition d'une parcelle de terrain sur le Technoparc à Delle.
- LISI AUTOMOTIVES à Delle : Fabrication de fixations et de composants d'assemblage pour l'aéronautique, l'automobile et la parfumerie, pour la construction d'un bâtiment de 8000 m2 sur l'ancien site Amstutz, et l'acquisition du site.
- SPADONE (Mr SPADONE) : portes de garages dans son projet d'achat de terrain sur le Technoparc à Delle afin d'y construire un bâtiment.
- ETS 90 : traitement de surface dans sa location des bâtiments de SDI à Delle consécutivement à leur sinistre sur Valdoie.
- JOUETMATIC : négoce de jouets basé à Beaucourt dans sa recherche de locaux à louer.
- Société PENT : Société basée à Etupes spécialisée en chauffage géothermique et aérothermique dans son projet d'acquisition d'une parcelle sur la ZA des Popins à Beaucourt.
- VERANDA REVE : société basée à ORCHAMPS-VENNES(25) dans son projet d'acquisition foncière sur la ZA des Popins à Beaucourt (projet non concrétisé sur cette zone).
- TRANSPORT GONDRAND : dans leur projet d'acquisition de terrains sur la ZA du Technoparc (projet non concrétisé).
- JC BTP : maçonnerie basée à Beaucourt dans son projet d'acquisition sur la ZA des Popins à Beaucourt.

#### 2.B.3) Étude immobilière :

La CCST a mené, en partenariat avec l'Adebt, une étude sur l'immobilier et le foncier d'entreprises dans le Sud Territoire.

L'objectif de cette étude était d'avoir une vision d'ensemble de la problématique des friches industrielles dans le sud Territoire et d'anticiper sur le devenir de certains bâtiments.

#### Cette étude, terminée en mars 2008, présente :

- 1. les zones d'activité existantes et en projet.
- 2. Les bâtiments relais
- 3. Les grands bâtiments industriels occupés et/ou disponibles.

## 2.B.4) Devenir des trois bâtiments relais industriels de la Communauté de Communes :

• <u>Le bâtiment de Delle sur le Technoparc</u> :

Les deux cellules du bâtiment relais sont occupées.

Celle de droite est occupée par l'entreprise MEDICOAT 2006. Cette entreprise élabore et transforme des matériaux céramique pour applications biomédicales.

Celle de gauche est occupée depuis **juillet 2008** par l'entreprise SPADONE FERMETURES spécialisée dans la fabrication de portes de garage.



En 2008 la Communauté de Communes du Sud Territoire a perçu 36 894,25 € HT, représentant les loyers des deux entreprises en place.

• Le bâtiment de Beaucourt sur la zone des Popins :

La totalité du bâtiment a été louée à l'entreprise 3F déjà située sur la Zone d'activité des Popins. Cette dernière souhaitait augmenter son espace de production. Le bâtiment est occupé depuis 2007. En 2008 la Communauté de Communes du Sud Territoire a perçu 63 613,16 € HT, représentant les loyers de l'entreprise 3F.



#### • Le bâtiment de Grandvillars sur la zone de la Pellerie :

Le bâtiment relais est loué à l'entreprise « La maison du Bois » qui conçoit et réalise des chalets depuis novembre 2006. La société doit acquérir le bâtiment courant 2009.

L'instruction du dossier se poursuit dans ce sens.

En 2008 la Communauté de Communes du Sud Territoire a perçu la somme de 60 745,65 € HT représentant les loyers de l'entreprise.



### 2.B.5) Réhabilitation d'une friche industrielle : site AMSTUTZ LEVIN de Delle

#### 

L'entreprise Amstutz Levin, spécialisée dans la fabrication de pièces métalliques pour l'automobile et l'électroménager, après restructuration, a cessé progressivement ses activités sur son site dellois jusqu'à sa fermeture définitive intervenue en décembre 2007.

Notre communauté de communes à travers sa compétence « développement économique » a souhaité très rapidement traiter et réhabiliter cette friche industrielle afin de permettre l'implantation d'une nouvelle activité et ainsi préserver l'emploi local.

#### • Historique et situation géographique :

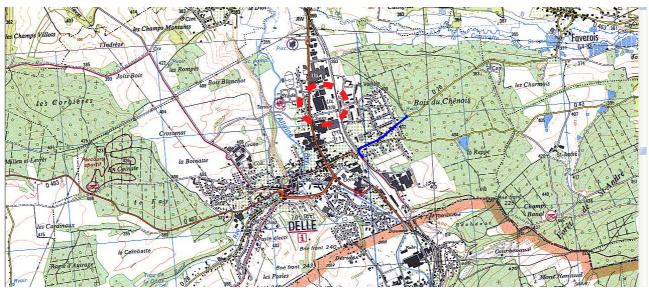
Le site se situe au 38 faubourg de Belfort au lieu dit « au bout du Paquis ». Il s'insère dans un tissu économique entre l'entreprise Lisi Automotive au sud et à l'est et une zone commerciale composée notamment des magasins Lidl et King Jouet au nord.

Le site comprenait 20 bâtiments d'une surface totale de 18 372 m² sur un terrain de 3,4 hectares. Les bâtiments ont été construits progressivement à partir de 1960 jusqu'au début des années 80 afin de répondre au besoin de production.

Cette installation classée au titre du code de l'environnement a fait l'objet d'une cession d'activité par arrêté préfectoral et contrôlée par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. Ainsi, le dernier exploitant connu (Amstutz Levin) reste responsable juridiquement et financièrement des coûts de dépollution et de remise en état du site liés à son activité.

Ainsi, notre collectivité a acheté cette friche industrielle au prix fixé par les services de l'État (soit 1 million d'euros) auquel seront déduits les coûts de dépollution et de remise en état du site (soit 500 000 € ainsi qu'une réserve de 100 000 euros pour pollution inconnue à ce jour), après

négociation avec les représentants de l'entreprise.



Plan de situation - Ville de Delle - Site industriel Amstutz Levin - Carte IGN ©



Photo aérienne – Ville de Delle - Site industriel Amstutz Levin– Google Earth ©

Photo du site Amstutz Levin à Delle avant cession d'activité



#### • Financement de l'opération :

Notre collectivité a recherché des financements spécifiques auprès de nos partenaires institutionnels (État, Région, Département).

De plus et en parallèle à la réhabilitation, un protocole d'accord est en cours de négociation pour l'acquisition du site après travaux par l'entreprise Lisi Automotive.

Ainsi le plan financier prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	5	Recettes		
Acquisition du site Dé pollution du site Démolition du site Frais d'actes juridiques Frais annexes (études, analyses, géomètre, imprévus, etc.)	500 000 € 398 000 € 111 000 € 7 000 € 84 000 €	Cession du site après réhabilitation (14 € / m²) État (FNADT) Région (Contrat de Pays) CG 90 CCST	476 000 € 31 000 € 93 000 € 330 000 € 170 000 €	
Total	1 100 000 €	Total	1 100 000 €	

#### • Travaux de réaménagement et de préparation du site :

Sur la base des différents rapports environnementaux en notre possession, la CCST a décidé de lancer deux marchés publics : le premier concernait le désamiantage, la dépollution du site et le second la démolition des bâtiments

Au mois de juillet, l'entreprise Ferrari Démolition a été attributaire du désamiantage du site avec son sous-traitant, l'entreprise B2D. Les travaux consistaient :

à supprimer les conduits d'aération, les toitures et les faux-plafonds en amiante-ciment,

- à éliminer les étanchéités bitumineuses amiantées des toitures,
- à retirer les dalles et colles des sols contenant de l'amiante,
- à ôter les différents joints composés d'amiante dans les installations.

Les travaux ont débuté au mois de novembre 2008 par l'amiante non friable (dalles, toiture, etc) et se poursuivront début 2009 par l'installation et la mise en service d'une zone de traitement de l'amiante friable. Ils se termineront courant du premier semestre 2009.

Les déchets extraits et triés ont été conditionnés dans des sacs spécifiques ou sur palettes filmées avant évacuation dans un centre d'enfouissement technique de classe 1 conformément à la réglementation en vigueur.

Le coût de cette opération est de 332 090 € HT soit 397 179,64 € TTC.

Au mois de novembre, le marché de démolition après consultation a été attribué au groupement d'entreprises Arches Démolitions et BCT Démolitions pour un montant de 92 609,90 € HT. Les travaux démarreront début février 2009.

Il est prévu la démolition de la totalité des superstructures (soit 20 bâtiments représentant 18 372 m² de surface au sol) et des infrastructures jusqu'à 20 cm de profondeur hors voirie. La technique utilisée est celle du grignotage des bâtiments à l'aide de pelles hydrauliques équipées de grappins et pinces avec un tri strict des matériaux selon différentes catégories :

- Les matériaux inertes (béton, tuiles et parpaing) composant les murs principalement seront concassés sur place et utilisés pour niveler le terrain. Le surplus sera stocké sur place et utilisé ultérieurement comme matériau recyclé pour la création du futur projet.
- Les métaux ferreux et non ferreux seront recyclés dans une filière spécifique de valorisation.
- Le bois sera broyé sur place et recyclé par une entreprise spécialisée.
- Les déchets banaux seront stockés et évacués en centre d'enfouissement technique de classe 2 conformément à la réglementation en vigueur;
- Les déchets spéciaux ou dangereux seront eux évacués en centre d'enfouissement technique de classe 1.



En fin de chantier, le périmètre du site sera sécurisé à l'aide d'une clôture. Cette dernière opération devrait se terminer à la fin du premier semestre 2009.

Ce terrain réhabilité facilitera ainsi l'implantation d'un nouveau projet.

L'engagement fort de notre communauté de communes aura favorisé une évolution rapide de ce site et limité dans le temps l'image négative d'une friche industrielle au cœur d'une zone économique essentielle pour notre territoire.

#### 2.B.6) Observatoire de l'emploi :

La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence en développement économique, a entrepris au cours de cette année 2008 la réalisation d'un observatoire de l'emploi avec pour objectif .

- un éclairage sur la situation économique et sociale du Sud Territoire de Belfort,
- la création d'un outil local d'aide à la réflexion et à la décision
- la création à terme d'un outil d'évaluation des politiques de développement menées sur le Territoire de la Communauté de Communes.

Actualisé régulièrement, grâce notamment à une convention entre l'URSSAF et la CCST, cet observatoire se veut être également un outil d'analyse du marché du travail et de l'emploi.

Il a pu être réalisé grâce à la mise en place d'un système d'échange et de partage de données avec les organismes suivants :

- La Chambre de Commerce et d'industrie
- La Chambre des métiers et de l'Artisanat
- La Chambre d'Agriculture
- L'ANPE avec « la maison de l'emploi et de la formation »
- Le Conseil Général avec le Point Accueil Solidarité situé à Delle
- La Direction Régionale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- L'U.R.S.S.A.F avec qui la CCST a mis en place une convention de mise à disposition de données.
- L'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- Les 18 Communes membres de la Communauté de Communes du Sud Territoire.
- Les acteurs même de l'observatoire.

# 2.C.) FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

#### • Dossiers suivis en 2008 :

Cinq dossiers de demande de fonds de concours ont été soldés en 2008. Il s'agit de :

Commune	Description du projet	Type de subvention	Montant versé
GRANDVILLARS	Aménagement en entrée de village côté Thiancourt	Aménagement en entrée de ville	5 358,30 €
GRANDVILLARS	Mise en sécurité aux abords de l'école publique lors de la réabilitation du centre ancien.	Mise en sécurité aux abords des bâtiments publics.	6 124,00 €
CHAVANATTE	Aménagement en entrée de village côté Suarce, Chavannes les Grands, Romagny.	Aménagement en entrée de ville	1 620,00 €
VILLARS LE SEC	Mise en sécurité aux abords de l'école et de la mairie	Mise en sécurité aux abords des bâtiments publics	4 512,10 €
RECHESY	Aménagement de la place de la Mairie	Mise en sécurité aux abords des bâtiments publics	12 200,00 €

#### Quelques exemples de réalisations ayant obtenu une subvention au titre du « Fonds de Concours » :



Commune de RECHESY Aménagement de la place de la Mairie



Commune de VILLARS LE SEC Réalisation de trottoirs

#### • Conventions signées en 2008 :

Suite à la sollicitation des communes membres pour l'obtention de fonds de concours, les dossiers suivants ont été retenus et les conventions ont été signées courant 2008. Il s'agit de :

Commune	Description du projet	Type de subvention	Montant de la Subvention
BEAUCOURT	Entrée de ville : aménagement zone 30 rue Charles de Gaulle.	Aménagement en entrée de ville	3 324,00 €
DELLE	Aménagement d'un parking : rue du Château	Mise en sécurité aux abords des bâtiments publics	24 400,00 €

Les subventions au titre des « Fonds de Concours » attribuées en 2008 s'élèvent à 27 724 € dont 24 400 € pour la mise en sécurité aux abords des bâtiments publics et 3 324 € pour les aménagements en entrée de ville.

# 2.D.) DOTATION COMMUNAUTAIRE DE SOLIDARITÉ

Communes	Montant 2008
Beaucourt	41 042 €
Chavanatte	1 000 €
Chavannes les G.	1 000 €
Courcelles	4 532 €
Courtelevant	2 111 €
Croix	1 000 €
Delle	84 049 €
Faverois	19 921 €
Fêche l'Eglise	14 295 €
Florimont	1 163 €
Grandvillars	103 816 €
Lebetain	4 926 €
Lepuix-Neuf	1 000 €
Montbouton	1 852 €
Réchésy	2 235 €
St Dizier l'Evêque	4 058 €
Suarce	1 000 €
Villars le Sec	1 000 €
Total	290 000 €

La dotation communautaire est répartie entre les communes en fonction de critères validés par le conseil communautaire.

Elle s'adresse plus particulièrement aux communes qui avaient une Taxe Professionnelle dynamique afin de compenser les pertes liées à la mise en place de la TPU

Par ailleurs, elle établit une solidarité communautaire par le critère de l'endettement, de la population ou encore du potentiel fiscal et envers les communes ayant de faibles ressources en attribuant une **dotation minimale** à chaque commune de **1000 euros** même si la TP apportée est inférieure à ce montant.

Cette intervention s'élève à 290 000 euros pour 2008.

#### 2.E.) ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Afin de répondre à ses obligations légales et se conformer au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, notre Communauté de Commune Sud Territoire s'est dotée à partir de 2007 de trois aires d'accueil réparties sur les communes de Delle, Grandvillars et Beaucourt. Chaque aire est dimensionnée pour 10 places et équipée à l'identique.

#### 2.E.1) L'aire d'accueil de DELLE

Elle est opérationnelle depuis le 4 avril 2008. Elle se situe au bout de la rue des parcs sur une ancienne emprise SNCF. Elle se compose d'un chemin d'accès, d'une aire de stationnement avant installation, d'une aire de stockage des poubelles, d'un local gardien, un local technique et d'un ensemble WC \ douche pour personnes à mobilité réduite, de 10 places de stationnement, de 2 blocs comprenant 2 ensembles WC \ douche et 2 raccordements eau \ électricité, d'une voie de circulation, d'une clôture périphérique. Les travaux entamés en 2007 se sont achevés le 31 mars 2008. Le bilan financier se présente ainsi :

Dépenses (en €	HT)	Participations financières (en € HT)	
Acquisition foncière	21 047,60 €		157 800,00 €
Maîtrise d'œuvre	26 266,38 €	Union Européenne (FEDER)	
Blocs sanitaires	55 870,00 €	(I LDLIC)	
Raccordement électrique	3 308,14 €	État	105 172,00 €
Voirie et Réseau Divers	285 048,05 €	Etat	
Électricité, éclairage	43 137,50 €	Discussion	65 764,00 €
Études	1 011,04 €	Département	
Contrôleur Technique	3 860,00 €	COST	112 301,64 €
Divers	1 488,93 €	CCST	
Total	441 037,64 €	Total	441 037,64 €



#### 2.E.2) L'aire d'accueil de Grandvillars

Elle est située le long de la route vicinale reliant Grandvillars à Froidefontaine au lieu dit « la Montagne ». Elle est ouverte depuis novembre 2007.

En 2008, des travaux complémentaires pour drainer des eaux pluviales parasites ont été réalisés pour un montant de 3 342,82 euros TTC.

#### 2.E.3) L'aire d'accueil de BEAUCOURT

Elle est située le long de la route départementale n°210 reliant Beaucourt à Badevel au lieu dit « la Vie du Voye ». Elle est ouverte depuis décembre 2007.

#### 2.E.4) Fonctionnement des aires

• Organisation de la CCST

Notre gardien des aires d'accueil est l'interlocuteur principal entre notre collectivité et les familles accueillies. Il installe les nouveaux arrivants, rédige les états des lieux entrants et sortants, veille aux respect des règles de vie, s'assure du bon fonctionnement des équipements et réalise l'entretien courant des 3 aires (nettoyage et entretiens des espaces publics, réparations des équipements, enlèvement des ordures ménagères).

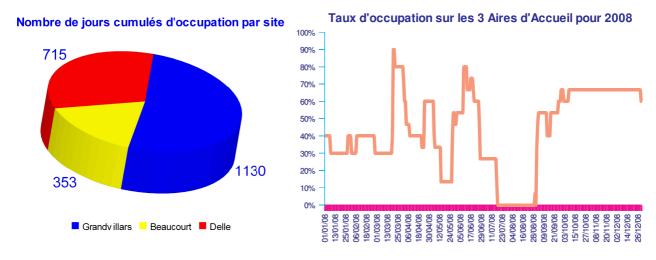
La perception des droits d'usage est réalisée au siège de la CCST par une régie de recettes et d'avances. Cette gestion informatisée se réalise à l'aide de badges rechargeables à la demande et à débit journalier automatique basé sur la consommation réelle.

• Tarification pour l'année 2008

Droit de place : 4 € par emplacement (2 places) et par jour avec une caution de 70 €. Fluides :  $0,1325 \notin / \text{kWh pour l'électricité et } 3,3 \notin / \text{m}^3 \text{d'eau}$ .

#### Fréquentation

	Grandvillars	Beaucourt	Delle	Les 3 aires cumulées
Taux moyen d'occupation pour l'année 2008	0,62	0,19	0,39	0,44



#### • Aide au fonctionnement par l'État

Nos aires répondant aux normes du décret en date du 29 juin 2001 concernant leur aménagement, leur gestion et leur gardiennage, l'État nous apporte un soutien financier pour leur fonctionnement. Une convention annuelle régit cette aide en application de l'article L.851-1 du code de la Sécurité Sociale. L'allocation forfaitaire allouée est de 132,45 € par place disponible et par mois soit un montant de 39 761,53 € pour l'année 2008.

#### Bilan

L'année 2008 est la première année d'occupation complète des aires d'accueil, le retour d'expérience reste ainsi limité. Nous pouvons cependant noter que le taux d'occupation est satisfaisant. Les relations avec les personnes accueillies sont bonnes dans leur grande majorité et nous constatons très peu de dégradations sur les aires.

#### 2.F.) LES ORDURES MÉNAGÈRES

#### 2.F.1) Les tarifs

Pour l'année 2008, le système de collecte des déchets mis en place par la Communauté de Communes et le SIVOM, a permis de maîtriser le coût de collecte et d'élimination de nos déchets et de maintenir les tarifs 2007 de la redevance ordures ménagères.

Niveau tarifaire	Equivalent litrage	Coût de la participation aux services en € pour l'année	Coût de la présentation du bac OM (bleu) en €
A	80	93.10	1.36
В	120	130.34	1.66
C	140	164.64	1.81
D	180	218.54	2.11
E	240	270.48	2.56
F	360	360.64	3.45
G	500	472.36	4.49
H	660	600.74	5.68
I	770	688.94	6.51
J	1100	959.42	8.96

#### 2.F.2) Facturation et versement au SIVOM:

La CCST a facturé pour un montant de 1 577 527 € auprès des usagers.

Elle a reversé 1 578 188 € au SIVOM.

Cette différence s'explique par les rattachements de charges traités de manière différente entre la CCST et le SIVOM

#### 2.F.3) Communication:

La CCST a établi un courrier d'information sur le fonctionnement du service de collecte des ordures ménagères. Ce document a été joint à la facture du 2<sup>nd</sup> semestre 2008.

Le SIVOM a diffusé aux usagers une plaquette d'information sur la déchetterie mobile.



# 2.F.4) Les résultats de la collecte des ordures ménagères et assimilés

Le système de redevance incitative a été mis en place par la CCST depuis 2005.

L'engagement 243 de la table ronde du Grenelle de l'environnement a, depuis, préconisé une tarification incitative obligatoire avec une part fixe et une part variable.

La CCST fait donc partie des rares collectivités innovatrices à avoir instauré ce principe de redevance et de facturation et a su démontrer son efficacité.

La mise en place de cette tarification incitative (part fixe correspondant au volume des bacs et part variable correspondant au nombre de collectes) permet de faire payer les usagers en fonction du service rendu. Ce système permet également une amélioration du tri et donc du recyclage.

L'atelier « groupe Déchets » du Grenelle de l'environnement, dans son rapport, souligne d'ailleurs les avantages de ce système et la nécessité de rendre ce type de tarification obligatoire.

Cf en annexe: Préconisations du Grenelle de l'environnement- groupe Interdéchets

D'après les chiffres issus du rapport d'activité 2008 du SIVOM, les objectifs du Grenelle en terme de production de déchets sont d'ores et déjà atteints pour une production totale de déchets de : 12 241 tonnes : 6 690 tonnes sont recyclées soit 54,65 % (48 % objectif 2012) et 5 551 tonnes sont incinérées soit 45,35 %.

#### Performances production déchets (données SIVOM 2008)

- National : OM incinérées : 360 kg/an/habitant

- SIVOM : OM incinérées : 180 kg/an/habitant

#### Résultats et comparaisons

	résultats 2008	résultats 2007	<u>évolution</u>
Ordures ménagères:	4 317 tonnes	4 494 tonnes	- 4%
Encombrants:	1 235 tonnes	1 065 tonnes	+ 15,9%
Bois:	656 tonnes	400 tonnes	+ 64 %
Déchets verts:	2 262 tonnes	2 162 tonnes	+ 4,6%
Collecte sélective:	1 781 tonnes	1 793 tonnes	- 0,6%

#### Cf Rapport d'activité 2008 du SIVOM

## <u>2.G.) HABITAT : SUIVI-ANIMATION</u> DE L'OPAH

Depuis le démarrage de l'opération, 884 propriétaires intéressés par la réhabilitation de leur patrimoine ont été identifiés. Les potentialités se répartissent de la manière suivante :

- 563 propriétaires bailleurs,
- 321 propriétaires occupants.

## 2.G.1) Bilan exhaustif

Depuis le démarrage de l'opération en novembre 2006, 68 dossiers de demande de subvention ont été instruits au 31 décembre 2008, dont 32 pour des propriétaires bailleurs et 36 pour des propriétaires occupants.

#### Détail des dossiers instruits:

- 36 demandes de subventions ANAH ou d'aides de la Communauté de Communes destinées aux propriétaires occupants,
- 32 demandes de subvention ANAH destinées aux propriétaires bailleurs, concernant 75 logements locatifs dont 43 étaient loués avant travaux,
- 20 logements seront conventionnés après travaux dont 1 logement conventionné très social et 22 seront loués en loyer intermédiaire soit 42 logements à loyers maîtrisés,
- 15 seront créés par transformation d'usage ou division de logement,
- 17 étaient vacants avant travaux.

Au total, ce sont 111 logements qui seront prochainement réhabilités.





#### Logement avant travaux





Logement après travaux

Pour ces dossiers, 909 766 euros de subventions sont réservés, dont:

- 649 318 € de l'ANAH:
  - \* 107 448 € pour les propriétaires occupants,
  - \* 541 870 € pour les propriétaires bailleurs,
- 176 102 € d'aides complémentaires de la Communauté de Communes dont:
  - \* 37 271 € pour le loyer intermédiaire
  - \* 82 651 € pour l'abondement logement conventionné,
  - \* 12 500 € pour les petits logements
  - \* 36 480 € pour la maîtrise de l'énergie
  - \* 1 200 € pour les propriétaires occupants hors plafond ANAH
  - \* 6 000 € pour les travaux de ravalement des façades
- 80 340 € d'aides du Conseil Général, dont:
  - \* 76 068 € pour l'abondement au logement conventionné,
  - \* 4 272 € pour les propriétaires âgés et/ou handicapés,
- 4 006 € d'autres financements (Caisses de retraite,...).

### 2.G.2) Bilan global des travaux

Tous les corps d'état ont été sollicités pour la réalisation des chantiers de l'OPAH, pour un montant total de plus de 3,2 M d'euros de travaux.

Près de 225 000 euros de travaux sont réalisés par des entreprises locales (territoire de la Communauté de Communes), soit environ 7% de l'ensemble des travaux, ce qui est faible.

Les travaux de maçonnerie constituent le secteur principal d'amélioration (16% des travaux). Les travaux de couverture suivent avec 13 % des travaux. Viennent ensuite les travaux d'isolation intérieure, puis de chauffage et de menuiseries extérieures.



#### OPAH de la Communauté de Communes du Sud Territoire

# Objectifs et réalisations ensemble de l'OPAH

	Indicateurs	Objectifs	Réalisations	Таих
S.	Logements locatifs  dont : Loyer libre Intermédiaires Conventionné Conv. très social	55 20 35	75 33 22 19	68%
Anah Propriétaires bailleurs	Subvention ANAH PB  dont : Loyer libre Intermédiaires Conventionné Conv. très social	300 000 € 300 000 120 000 300 000	541 870 €  Loyer libre 48 030 Intermédiaires 93 251 Conventionné 214 995 Conv. très social 18 345 Insalubrité 119 909 Handicap 0 Saturnisme 0 Tx Intérêt Architect. 0 Primes logt vacant 16 000 Primes "fenêtre" 10 640 Primes "chauffage" 20 700	75%
	Travaux PB C Coût Moyen/logt		2 815 058 € 37 534 €	
Ipants	Logements PO  dont: Base Sociale Handicap	52	33 17 16	63%
Anah Propriétaires occupants	Subvention ANAH PO C dont: Base Sociale Handicap  Travaux PO Coût Moyen/logt	60 000 30 000	107 448 €  Base 23 053  Sociale 33 568  Handicap 45 687  Insalubrité  Primes "lenêtre" 4 240  Primes "chauffage" 900  431 647 €  11 990 €	77%
res nce- its	CCST	347 500 €	176 102 €	
Autres finance- ments	Conseil Général C		80 340 €	

# 2.H.) LE CONTRAT DE RIVIÈRE DE

### L'ALLAINE



## 2.H.1) Organisation du Contrat de rivière Transfrontalier Allaine

• 3ème séance du Comité de rivière :

M. Christian Rayot a eu le plaisir de présider le comité de rivière depuis sa création le 17 mars 2006. Suite à de nouveaux mandats d'élu, et notamment la présidence de la Communauté de Communes Sud Territoire, il a souhaité déléguer à son vice-président, M. Hubert Ecoffey, le suivi du contrat de rivière Allaine pour le compte de la CCST. Lors du dernier comité de rivière du 8 décembre 2008, M. Hubert Ecoffey a été élu à l'unanimité Président du Comité de rivière.

Lors de cette séance, les pistes d'actions pour améliorer la qualité des eaux et le fonctionnement des cours d'eau ont été proposées. L'objectif est de déposer le dossier de candidature du contrat en juin 2009 au comité d'agrément, pour une signature en octobre 2009. Les actions pourront alors débuter pour une durée de 5 ans.

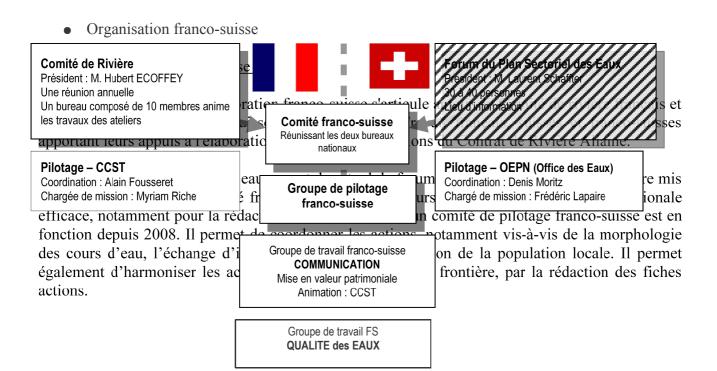
• Organisation interne du Contrat de rivière

Président en charge du Contrat de rivière :

#### M. Hubert Ecoffey

Chargé de mission Technicien territorial - Poste aidé à 80% par la Région Franche-Comté et l'Agence de l'Eau RM et C : **Mlle Myriam RICHE** 





Rapport d'activité 2008 de la Communauté de

Groupe de travail FS

MORPHOLOGIE

Milieux aquatiques

## 2.H.2) Actions de communication

La réussite d'un contrat de rivière est fortement dépendante de son acceptation par la population locale, d'où l'importance d'inscrire dans une perspective durable toute communication visant à faire comprendre l'intérêt de la démarche et le sentiment d'appropriation par la population. Elle doit permettre ainsi de réconcilier la population locale avec la rivière et son fonctionnement naturel. C'est pourquoi, deux actions fortes ont été menées durant l'année 2008, avec, d'une part, le

nettoyage des cours d'eau, et, d'autre part, la campagne éducative franco-suisse, projet pédagogique mené au sein de 4 classes sur une année scolaire.

Dans le prolongement des années 2006 et 2007, les actions de communication ont été les suivantes :

#### • Opération rivière propre

Pour la troisième édition de l'opération « rivière propre » à l'automne 2008, plus de 350 bénévoles de tous âges ont œuvré afin de récolter les déchets souillant les cours d'eau du bassin de l'Allaine sur le Canton du Jura et le Sud Territoire.

Dans le bassin de l'Allaine, les participants ont nettoyé l'Allaine à la Baroche, Buix, Delle et Grandvillars et de nombreux affluents : l'Erveratte, le ruisseau de Montignez, la Vendeline et la Batte.



Encadrés par les associations de pêche, les écoliers ont nettoyé les abords des rivières, équipés de gants, et arborant un tee-shirt avec le logo du contrat de rivière et le slogan « Ami de l'Allaine, je protège ma rivière ». Cette opération a été organisée par la Communauté de Communes Sud Territoire et le Canton du Jura, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et la Région Franche-Comté.

 Poursuite de la réalisation d'un film franco-suisse sur le bassin par le BTS multimédia du lycée Viette de Montbéliard. Achèvement du film prévu en début 2008.
 L'objectif est de sensibiliser le grand public, les élus et toute personne intéressée par la gestion du milieu aquatique sur le bassin de l'Allaine. Durée d'environ 15 minutes.

#### Achèvement de la première campagne éducative francosuisse sur l'eau

Deux classes suisses et deux classes françaises ont échangé, durant toute l'année scolaire 2007-2008, leurs connaissances sur la rivière Allaine et son écosystème.

L'équipe d'animation de la Maison de l'environnement du Malsaucy a développé, avec les instituteurs et les chargés de mission du contrat de rivière, un projet éducatif ayant pour



objectif d'initier les enfants au fonctionnement des cours d'eau et à l'intérêt de leur protection.

Afin de clôturer l'année et de présenter les travaux des enfants, une journée de restitution a été organisée le 24 juin à Réchésy. Après une visite du Moulin de Courtelevant et la participation à des ateliers nature en matinée, les travaux entrepris tout au long de l'année ont été exposés après le déjeuner. La présentation d'un journal télévisé, idée directrice, a permis de développer divers thèmes : types de pollution et les remèdes à mettre en oeuvre, rôle de la rivière, faune et flore, au travers d'interviews et de reportages documentaires. Après l'intervention de M. Hubert Ecoffey, Président du contrat de rivière et Vice-président de la Communauté de Communes Sud Territoire, la rencontre s'est achevée autour d'un goûter.

Cette campagne a été cofinancée par le Conseil général du Territoire de Belfort, le Canton du Jura et la Communauté de Communes Sud Territoire. A la vue de son succès, il sera proposé de rééditer cette opération durant les 5 années du contrat de rivière.

## 2.H.3) Actions « Qualité des eaux »

Afin d'améliorer la qualité physico-chimique des eaux du bassin versant, parallèlement à la définition d'actions qui s'intègreront dans le contrat de rivière, un certain nombre d'actions préalables à la signature a été engagé.

• Réflexion sur l'assainissement non collectif

Sur 6 communes du bassin de l'Allaine, les schémas directeurs d'assainissement ont été validés après mise en enquête publique. Les conclusions des études ont été présentées, en réunion publique, aux habitants de chaque commune, avec le soutien de la Communauté de Communes Sud Territoire en tant que maître d'ouvrage.

La réflexion sur la gestion intercommunale de l'assainissement non collectif, engagée en 2008, a permis la création d'un service public d'assainissement non collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la Communauté de Communes Sud Territoire.

Les systèmes d'assainissement autonome, neufs et existants, sont maintenant contrôlés par le SPANC.

 Vérification des branchements et gestion des eaux parasites sur les communes adhérentes du SIAVA

Afin de vérifier les branchements des particuliers sur les réseaux d'assainissement collectif, un technicien a été recruté par le SIAVA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de

l'Allaine). L'objectif est de vérifier le bon raccordement des eaux usées et pluviales, afin d'améliorer le rendement de la station de Grandvillars et de limiter les rejets directs aux cours d'eau.

Conjointement, la recherche d'eaux parasites est effectuée sur certains secteurs problématiques, et des préconisations sont soumises aux communes.

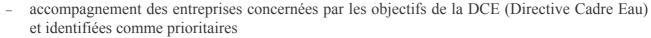
Cette opération pourra être reconduite durant le contrat de rivière.

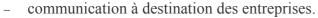
#### Actions auprès des industriels

La Chambre de Commerce et d'Industrie française a achevé son programme d'actions auprès des entreprises (2007-2008). Un compte-rendu a été présenté aux entreprises le 8 décembre 2008.

Les audits réalisés dans près de 240 entreprises vont permettre de déterminer précisément les actions à prévoir dans le cadre du contrat de rivière. Elles s'articuleront autour de :

- prévention et gestion des pollutions industrielles accidentelles et chroniques
- soutien des entreprises dans leur démarche d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées
- amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement (autonome et collectif)







La restauration du fonctionnement morphologique et écologique des cours d'eau est un des enjeux prioritaires du contrat de rivière. Au niveau de la morphologie des cours d'eau, durant l'année 2008, une collaboration franco-suisse forte a été établie afin de définir les travaux à engager et leur priorité.

Ainsi, le Canton du Jura, le Conseil Général du Territoire de Belfort et la Communauté de Communes Sud Territoire, ont collaboré pour réaliser une étude « écomorphologique » sur l'ensemble du bassin (voir annexe).

L'objectif de cette étude était, d'après un diagnostic de l'état physique des cours d'eau, d'évaluer le gain attendu après travaux, pour chaque tronçon de cours d'eau. Il est ainsi possible de sélectionner les mesures prioritaires à réaliser durant les 5 années du contrat de rivière (2009-2014).

L'état des lieux et le diagnostic, réalisés durant cette étude, ont permis de mettre en évidence les problématiques majeures rencontrées sur le bassin versant.

Le bon fonctionnement morphologique est indispensable à l'atteinte du bon état écologique des eaux. La restauration des milieux aquatiques permet d'améliorer les capacités d'autoépuration, de développer les zones d'expansion de crue, de remonter le niveau des nappes, d'atténuer les manifestations d'eutrophisation, de permettre le retour de certaines espèces...

## 2.I.) LA DÉFENSE INCENDIE

## 2.I.1) Test des poteaux incendie

La CCST a procédé en 2008 aux tests de fonctionnement des poteaux incendie pour le compte des communes. Ces dernières restent seules compétentes dans le domaine de la gestion et l'entretien des bornes hydrantes et sont individuellement l'unique interlocuteur du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Ce services rendu aux communes mobilise, avec près de 480 poteaux sur l'ensemble de notre territoire, un technicien pendant 30 jours.

## 2.I.2) Citerne incendie de Lebetain

Dans le périmètre de sa compétence « incendie - secours », notre collectivité a la charge de la création de citernes incendie pour protéger les zones construites dans les secteurs où la protection par le réseau d'adduction d'eau potable est impossible. Notre communauté de communes effectue aussi l'entretien et la gestion de ces nouvelles citernes.

Dans ce cadre, une citerne incendie a été construite en 2007 sur Lebetain pour permettre de protéger le quartier du « coteau français ». En 2008, cette citerne a été testé et réceptionné par le SDIS et les pompiers de la caserne de DELLE, centre de secours intervenant sur le village.



## 2.J.) CISPD: ACCUEIL DE L'AVADEM



L'AVADEM a pour mission l'aide aux victimes, l'accès au droit et à la médiation pénale.

Une permanence mensuelle a été tenue par l'AVADEM au siège de la Communauté de Communes du Sud Territoire, en 2008.

Ces permanences ont été mises en place depuis 2006 en vue de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des victimes d'infractions pénales, et plus largement d'offrir un service de proximité aux habitants des communes les plus éloignées de Belfort, éprouvant des difficultés particulières d'accès au droit et à la justice.

Lors de ces permanences, 32 personnes dont 20 victimes d'infractions pénales diverses ont été prises en charge.

# 2.J.1) Chiffres de l'aide aux victimes et de l'accès au droit

ACCES AU DROIT		
- Droit des biens	3	
- Droit de la famille	5	
- Litige professionnel et administratif	4	
TOTAL	12	

AIDE AUX VICTIMES			
ATTEINTES AUX PERSONNES	12		
- Violences volontaires	5		
- Homicide ou blessures involontaires (hors accident de la circulation)	2		
- Menaces, injures, harcèlement	2		
- Discrimination	2		
- Accident de la circulation : blessures involontaires	1		
ATTEINTES AUX BIENS	8		
- Vol simple	2		
- Destruction, dégradation	3		
- Abus de confiance, escroquerie	3		
TOTAL	20		

L'aide aux victimes a représenté 62% de l'activité de l'AVADEM lors des permanences à la CCST, contre 39% en 2007.

Les personnes reçues lors de cette permanence extérieure sont en majorité orientées vers l'AVADEM par les services de gendarmerie, ou informées de l'existence de ce service d'aide aux victimes d'infraction pénales et d'information juridique dans différents domaines, par les mairies des communes du Sud Territoire ou par les articles de presse diffusés pour annoncer la date de la prochaine permanence mensuelle de l'AVADEM.

De manière générale, la permanence délocalisée de l'AVADEM à Delle favorise l'accès au droit et à la justice de la population des communes du Sud Territoire, qui peut obtenir non seulement des informations utiles à la résolution des difficultés qu'elle rencontre mais aussi des formulaires nécessaires pour présenter une demande d'aide juridictionnelle ou saisir la juridiction compétente.

## 2.J.3) Domiciliation des personnes reçues

DOMICILIATION DES PERSONNES RECUES		
- Delle	12	
- Beaucourt	4	
- Grandvillars	3	
- Bourogne	3	
- Lebetain	2	
- Florimont	1	
- Boron	1	
- Chavanatte	1	
- Froidefontaine	1	
- Courcelles	1	
- Réchésy	1	
- Montreux le Château	1	
- Villars le Sec	1	
TOTAL	32	

Cf rapport d'activité 2008 AVADEM

## 2.K.) L 'EAU POTABLE



## 2.K.1) Présentation du Service des Eaux en 2008

La Communauté de Communes, en prenant toute la compétence Eau a ainsi confié à son service des eaux toute la politique eau potable des communes, à savoir la production, l'exploitation, la distribution et la gestion des abonnés mais aussi l'investissement (renouvellement, travaux, renforcements).

#### • Délégation du service :

La collectivité a poursuivi la délégation de gérance donnée à Véolia – Eau – Environnement pour les communes concernées par l'ex-SIDES. La collectivité a également attribué en 2005 une 2° délégation de gérance à la société SAUR pour les 8 communes restantes de la communauté de communes.

Les communes en délégation de gérance Véolia – CGE sont :

Delle, Beaucourt, Grandvillars, Fêche l'Eglise, Courcelles, Courtelevant, Faverois, Lebetain, Montbouton, Réchésy, et Thiancourt comme commune cliente.

Les communes en délégation de SAUR sont :

Croix, Chavanatte, Chavannes les Grands, Suarce, Lepuix Neuf, Saint Dizier l'Evêque, Florimont, Villars le Sec.

L'échéance de ces deux délégations arrivant à leur terme le 28 février 2010, la collectivité a décidé dès 2008, de mettre en place une équipe de travail sur les suites à donner avec mission d'étudier les deux hypothèses préalablement retenues : une régie autonome ou une poursuite de gérance par délégation de service public.

Au mois d'octobre 2008, le bureau expert RWB (Etupes) a été retenu pour une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion de la compétence eau potable de la CCST

L'Equipe technique est composée de :

- Monsieur Thierry Marcjan (Vice Président Eau CCST)
- Monsieur Eric Gilbert (DGS CCST)
- Monsieur Alain Fousseret (DES CCST)
- Monsieur Jean-Luc Demassue (bureau RWB)

Monsieur Fabrice Husser (DST CCST) et Madame Brigitte Kocjan (Comptable SE CCST) renforcent cette équipe technique qui traite à la fois les données pratiques et matérielles ainsi que les données financières des différentes hypothèses.

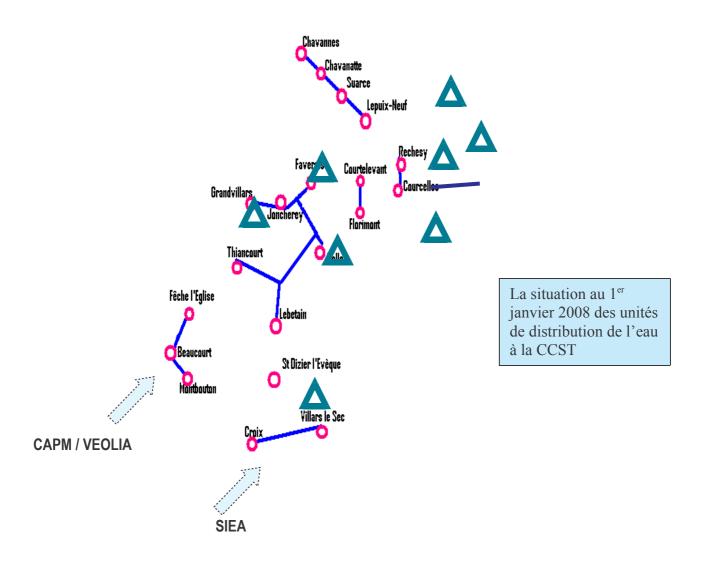
# 2.K.2) Principaux éléments de l'exercice 2008 du service des eaux

• Poursuite de la mise en place du schéma directeur des eaux potables sur le périmètre de la CCST

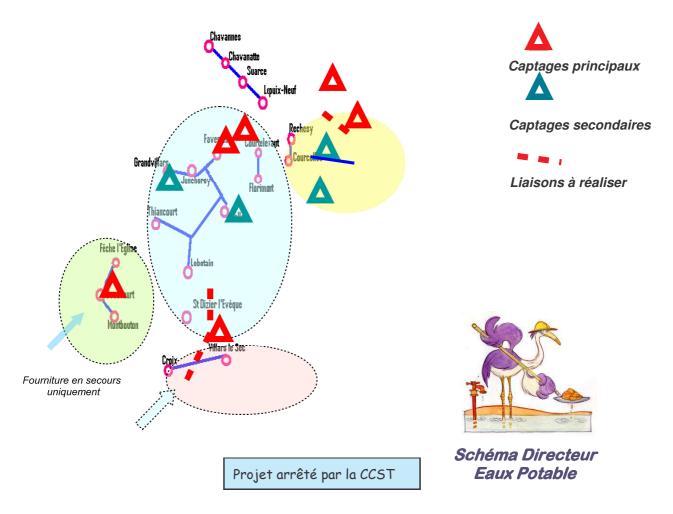
#### RAPPEL:

Ce schéma mis en place en 2006 intègre l'état des équipements et réseaux, les évolutions probables de la consommation de l'eau sur nos communes ainsi que de la disponibilité des réserves en eau sur le territoire communautaire.

Il établit également une cartographie numérique de tous les réseaux EP des communes de la CCST.



Un programme de travaux a été ainsi établi afin d'atteindre les objectifs énoncés dans le schéma. Il programme ainsi particulièrement pour les années futures, de nouvelles liaisons de sécurisation et deux nouveaux sites de production (Faverois F2 et Badevel-Fêche au Rond du Breuil). Il met également en évidence l'état de dégradation, donc de pertes et de fuites parfois importantes pour un certain nombre de conduites et de réseaux. Cela devrait nécessiter un engagement fort de renouvellement des vieux réseaux de la part de la communauté dans les années à venir.



#### • Bilan des 4 dernières années d'investissement

#### 1. Bilan quantitatif

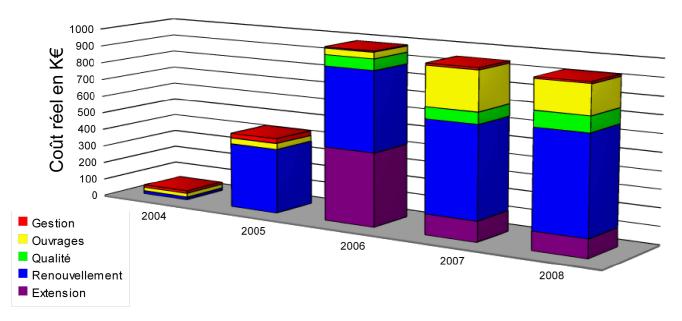
Afin de conserver et d'améliorer notre patrimoine, la Communauté de Communes a mis en place des programmes d'investissement annuels. Ces opérations permettent de réaliser des investissements en cohérence avec les objectifs définis et planifiés au schéma directeur eau (validé en 2006). Les grandes orientations poursuivies sont :

- la mise en œuvre du schéma directeur selon le planning prévisionnel,
- le suivi de l'amélioration de notre patrimoine.
- P le respect des exigences réglementaires.

Cinq catégories d'opérations sont définies et réparties selon la présentation ci-dessous :

- Extension des réseaux
- Renouvellement et renforcement des réseaux
- Amélioration de la **qualité** de l'eau et sécurisation de la production
- Entretien des **ouvrages** (réservoirs, station de pompage, unités de traitement)
  - Amélioration de la **gestion** des installations

Le diagramme suivant présente le volume des investissements par année et par catégorie.



Depuis 2004, la Communauté de Communes a ainsi investi près de **3,1 millions d'euros** hors taxe. Les opérations concernent majoritairement les réseaux d'alimentation en eau, environ 75 % des dépenses. Sur les trois derniers exercices, le montant des opérations se stabilise au alentour de 950 000 € HT par an. L'année 2009 devrait confirmer cette tendance (Cf. vote du programme 2009 lors du conseil communautaire du 12 décembre 2008).

## 2.K.3) Les opérations réalisées en 2008

#### • Synthèse annuelle

#### Suivi des opérations « eau » 2008 – situation mai 2009

Opérations				Situation mai 2009			
Description		Estimation	Attributaire	Description	Engagement	Mandatement	
Grandvillars	Liaison Joncherey – Grandvillars	260 000,00 €	DODIVERS	Travaux terminés	217 017,40 €	217 017,40 €	
Delle	Renouvellement - rue du Jura	90 000,00 €	RAYMOND	Travaux terminés	77 229,11 €	77 229,11 €	
Beaucourt	Renouvellement - rue des Lilas	100 000,00 €	VEOLIA	Travaux terminés	73 100,50 €	73 100,50 €	
Réchésy	Renouvellement – rue de la Côte	130 000,00 €	DODIVERS	Travaux terminés	114 955,00 €	105 866,20 €	
Schéma Directeur	Faverois F2	35 000,00 €		Opération reportée			
Schéma Directeur	Qualité - Branchements Pb	75 000,00 €	VEOLIA	Travaux terminés	64 700,40 €	65 169,64 €	
Schéma Directeur	Etudes de la liaison St Dizier – Lebetain	5 000,00 €	CCST	Travaux terminés	0,00€	0,00€	
Delle	Ouvrage – Réhabilitation Château d'eau	140 000,00 €	SMAC	Travaux en cours	155 660,52 €	61 877,18 €	
CCST	Gestion – Réhausse Bouche à Clef	5 000,00 €	VHM, ROGER MARTIN	Travaux terminés	3 752,00 €	3 752,00 €	
Delle	Gestion – Ilôtage « Voinaie »	20 000,00 €	VEOLIA	Travaux en cours	9 493,02 €	4 277,43 €	
CCST	Maîtrise d'Oeuvre	10 000,00 €	DIVERS	Travaux terminés	25 065,30 €	25 065,30 €	
St Dizier	Renouvellement – rue du champs au Roi	140 000,00 €	DODIVERS	Travaux terminés	105 788,00 €	105 473,20 €	
Chavanatte - Chavannes les Grands		5 000,00 €		Opération reportée			
Delle	Renouvellement – Bricomarché	Hors Programme	VEOLIA	Travaux terminés	34 916,59 €	34 916,59 €	
Total:		1 015 000,00 €			881 677,84 €	773 744,55 €	

#### • Détail des opérations

## ♦ Réalisation d'une liaison intercommunale entre Grandvillars et Joncherey et renouvellement de réseaux à Grandvillars

Mise en place d'une nouvelle conduite en fonte de liaison, diamètre 150 mm, entre Joncherey et Grandvillars ainsi que le renouvellement du réseau rues des Roselets et Rossat à Grandvillars et la reprise de 28 branchements de particuliers. Ce nouvel ouvrage permet de sécuriser la distribution d'eau potable sur Grandvillars depuis Delle, notamment en période estivale. D'une longueur de 1 100 m, l'opération a coûté 217 017,40 € HT.



#### **♦** Delle : renouvellement rue du Jura

Renouvellement de 330 mètres de canalisations en fonte qui fuyait fortement, diamètre 150 mm et de 5 branchements dont 1 immeuble locatif et la crèche. Le coût final de l'opération est de 77 229,11 € HT.



#### **♦** Beaucourt : renouvellement rue des Lilas

Renouvellement de 275 mètres de canalisations fonte en diamètre 80 mm et 65 mètres en PEHD de 63 mm et de 21 branchements particuliers. Le coût final de l'opération est de 73 100,50 € HT.



# **♦ Réchésy : renouvellement rues de la côte et de la forêt, chemin du réservoir (partie basse)** Renforcement de 570 mètres de canalisations fonte en diamètre 150 et 80 mm et renouvellement de 19 branchements. L'opération aura coûté 105 866,20 €HT.



### ♦ St Dizier l'Évêque: renouvellement rue du champ au Roi

Renouvellement de 440 mètres de canalisations fonte diamètre 150 mm et 80 mm et de 27 branchements.

Coût final de l'opération : 105 473,20 €HT.



#### **♦** Delle : renouvellement faubourg de Belfort au lieu dit les Fromentaux

Renouvellement et déviation d'une canalisation de 130 mètres en fonte diamètre 350 mm pour l'implantation du Bricomarché. Cette opération hors programme a coûté 34 916,59 € HT.



#### ♦ Reprise des branchements en plomb – année 2008

Reprise des branchements en plomb sur les communes de Delle (17 branchements), de Beaucourt (6 branchements), Courcelles (3 branchements), Faverois (1 branchement) et de Fêche l'Église (1 branchement).Le coût final de l'opération est de 65 169,64 € HT.

### ♦ Delle : réhabilitation du château d'eau de Delle – phase II : Étanchéité

Les travaux comprennent les réfections des étanchéités extérieures de la cuve et intérieures – extérieures du fût, la mise en peinture du château d'eau, la réfection des ouvertures, la mise en place d'un bardage métallique et la mise aux normes des gardes corps des escaliers. Le coût total de l'opération sera de 155 660,52 € HT.



#### **♦** Delle : Ilotage

Mise en place de 3 regards de sectorisation permettant de calculer le débit des fuites quartier par quartier. Le coût final de l'opération s'élèvera à hauteur de 9 493,02 € HT.

#### **♦** Rehausse de bouches à clés

Renouvellement de 7 bouches à clef réglable, rue St Martin à Grandvillars et achat d'un stock pour renouvellement futur. Cette opération aura coûté 3 752 € HT.

# 2.K.4).L'assistance au schéma directeur d'assainissement des petites communes

Rappel: La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 obligeait les communes à délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et non collectif avant le 31 décembre 2005.

La définition du zonage d'assainissement nécessite la réalisation d'une étude détaillant, d'une part, l'état de l'existant, et, d'autre part, les différentes solutions adaptées à la commune. Ce diagnostic est appelé « Schéma Directeur d'Assainissement » (SDA).

Un certain nombre de petites communes de notre communauté n'avaient pas encore pu réaliser cette opération dans les délais demandés.

La communauté de communes a décidé d'apporter une assistance technique à ces communes en retard. Les principales études ont été réalisées en 2007.

L'année 2008 a été le bouclage de cette opération en ce qui concerne l'assistance de la part de la CCST aux communes.

Charge à elles de procéder aux dernières opérations de régularisation administrative de ces procédures.

A ce jour certaines d'entre elles n'ont pas encore engagé l'ultime phase qu'est l'enquête publique. Elles devraient terminer cette opération dans le courant de l'automne 2009.

## 2.K.5) Autres actions du service des eaux

# • Secrétariat du SIAVA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Allaine)

Une nouvelle convention d'assistance au secrétariat a été signée avec ce dernier au 1<sup>er</sup> juillet 2008 Ce secrétariat apporte ses compétences dans les domaines de gestion administrative du syndicat, mais également dans les investigations techniques nécessaires au suivi du gérant de la STEP et à l'activité générale du syndicat.

#### • Protection des périmètres de captage

L'année 2008 a été l'année de la mise en route de la procédure avec le bureau d'études Sciences-Environnement (Besançon).

L'instruction de ces procédures est confiée à deux hydrogéologues, messieurs MANIA et SAUTER.

- M. MANIA, hydrogéologue agréé coordonnateur chargé de l'étude hydrogéologique

du captage de Saint Dizier l'Evêque;

- M.SAUTER, hydrogéologue agréé chargé des études hydrogéologiques des captages de Grandvillars Faverois et Réchésy.

Le cœur des études et procédures d'instruction se dérouleront en 2009.

## 2.K.6) Le prix de l'eau

Les abonnés sont logiquement attentifs au coût final du mètre-cube d'eau Toutes Taxes Comprises.

Le prix de l'eau en 2008 était composé de la manière suivante :

Prime fixe : 17.00 € HT annuel par poste de comptage,

Prix de l'eau : 1.50 € HT par m3 (frais du service des eaux ainsi que la rémunération de la gérance à Véolia et à Saur), auxquelles s'ajoutent les redevances de pollution appliquées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi que la Tva.

L'année 2008 aura vu une baisse de la redevance pollution complétée par la création d'une nouvelle redevance pour la modernisation des réseaux d'eau.

L'effet global fût une baisse des taxes appelées par l'Agence de l'Eau.

Cette baisse a permis à la communauté de renforcer son intervention dans le secteur de l'investissement en fixant sa part du prix de l'eau à 1,50 euros le m3.

Les redevances de l'Agence de l'Eau étant variables en fonction du type d'assainissement choisi par la commune, le prix du mètre cube d'eau TTC est resté en 2008 à 1,92 euro pour les communes équipées d'un réseau d'assainissement, et il s'est réduit à 1.62 euro TTC pour les communes ne disposant pas de réseau d'assainissement.

Communes disposant d'un assainissement collectif (coût maximum)

CCST	AERMC	TVA	Total TTC
1,500	0,320	0,100	1,920

Prix au mètre cube

Petites communes ne disposant pas d'un réseau d'assainissement collectif (coût minimum)

CCST	AERMC	TVA	Total TTC
1,500	0,038	0,084	1,622

Prix au mètre cube

Seuls les 1,50 euros sont effectivement affectés au budget eau de la CCST.

## 2.K.7) La baisse de la consommation et le bon usage de l'eau

Comme en 2006 et 2007, le compte administratif 2008 laisse se poursuivre une légère baisse de la consommation d'eau dans le secteur (3,21 % par rapport à 2007).

Même si cette baisse est constatée d'une façon générale en France, elle frappe d'autant plus le sud du Territoire de Belfort à travers les efforts engagés par les entreprises pour réduire leur consommation d'eau domestique ainsi que la baisse d'activité économique du secteur.

Il est également à noter que l'augmentation du prix de l'eau génère chez les abonnés une attitude de modération de son usage. En effet, nombre de consommateurs investissent ou innovent pour limiter

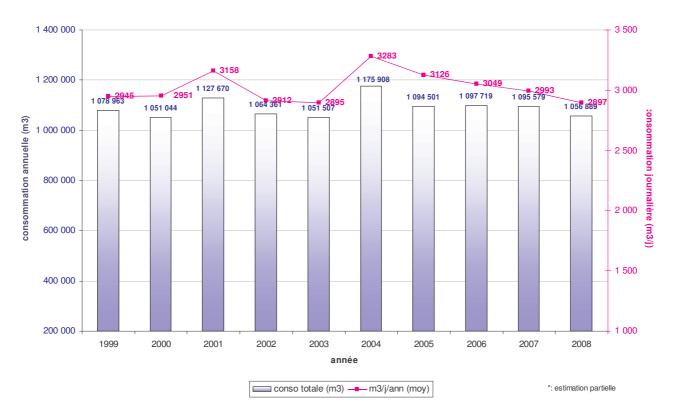
leur consommation et récupérer l'eau de pluie à des fins d'arrosage et réduire ainsi le coût de leur facture d'eau.

On observe ainsi une tendance générale à la baisse de la consommation qui n'est pas sans conséquence pour notre budget eau.

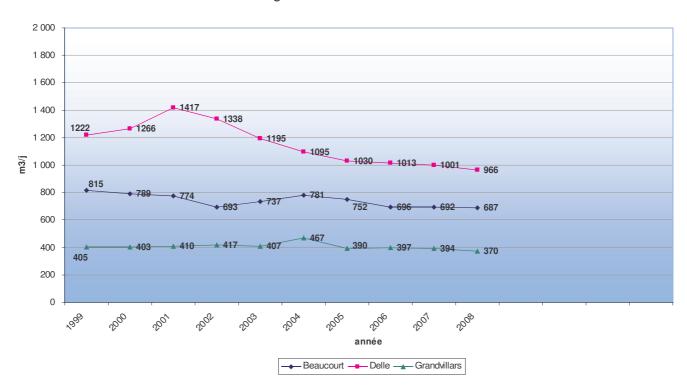
#### • Evolution du nombre d'abonnés en 2008 :

31 décembre 2007 : 6865 abonnés, 31 décembre 2008 : 6 920 Soit 55 abonnements supplémentaires qui représentent une très modeste croissance de 0.8 % de nos abonnés en 2008.

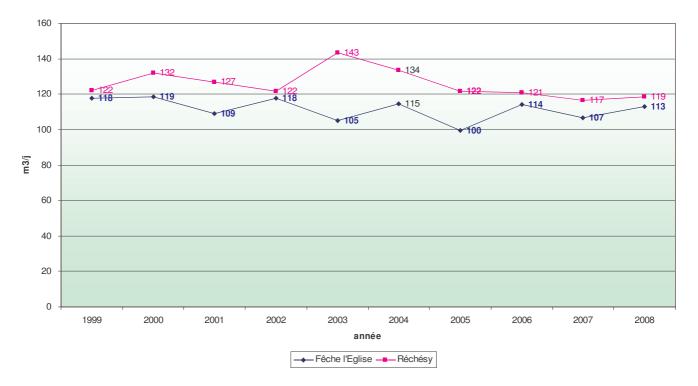
#### Evolution des consommations totale et annuelle de 1999 à 2008



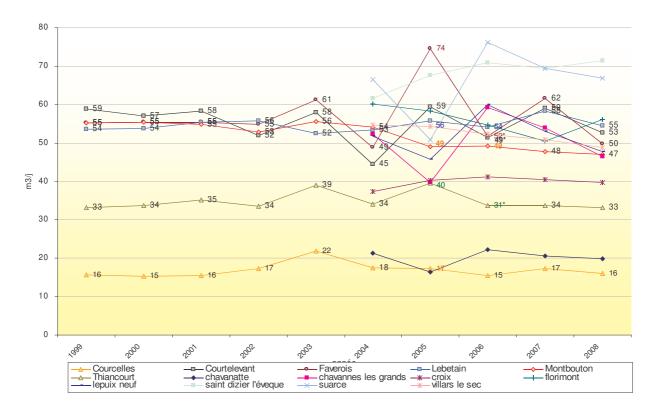
## Variations des consommations journalières moyennes des grandes communes de la CCST



## Variations des consommations moyennes journalières des communes moyennes de la CCST



Variations des consommations moyennes journalières des petites communes de la CCST



Cf rapports annuels des délégataires (SAUR et VEOLIA)